

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DEVE 8 - DLH - DU Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence Parisienne du Climat et attribution d'une subvention de 612 000 euros pour 2021.

M. Dan LERT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Agence Parisienne du Climat et l'attribution d'une subvention au titre de 2021 ;

Sur le rapport présenté par par Monsieur Dan LERT au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle 2021-2023 entre la Ville de Paris et l'Agence Parisienne du Climat, relative à l'attribution d'une subvention à cette dernière au titre de l'année 2021.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à verser à l'Association Agence Parisienne du Climat une subvention de fonctionnement de 612 000 euros pour 2021 répartie de la façon suivante :

- 325 000€ au titre de la DEVE
- 251 000€ au titre de la DLH
- 36 000€ au titre de la DU.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO